

OVHcloud : 20 clients vont en justice pour être indemnisés suite à l'incendie

Un recours collectif en justice a été lancé par 20 entreprises clientes d'OVHcloud, suite à l'incendie de ses data centers strasbourgeois en mars 2021 après avoir perdu des données stratégiques pour leur activité. OVHcloud avait prévu, avant d'entrer en Bourse, une enveloppe pour les dédommager.

Mise à jour d'un article paru le 16 novembre 2021.

Vingt. C'est le nombre d'entreprises clientes d'OVHcloud qui se liguent contre l'hébergeur et spécialiste du cloud afin de demander réparation en Justice, suite à l'incendie de ses data centers strasbourgeois en mars 2021. Selon le *Journal du Net*, qui a pu échanger avec le cabinet d'avocats Ziegler & Associés qui représente les plaignants, une action commune - aussi appelée *class action* - a été enclenchée. « *Étant tenue d'une responsabilité contractuelle de stockage et de sécurisation des données auprès des clients, OVHCloud a commis un manquement contractuel. Les entreprises touchées par cet incident ont droit à une indemnisation* », a ainsi expliqué à nos confrères maître Jocelyn Ziegler. Parmi ces requérants se trouvent « *deux grandes entreprises, six PME et deux TPE* ». Des sociétés qui se répartissent dans les secteurs comptable,

immobilier, marketing, médical et touristique, selon le média.

Le préjudice subi en cours d'évaluation

Le *JDN* rapporte que les sociétés qui sont à l'initiative de cette action partagent un même profil : ce sont des PME, qui n'ont pas les moyens financiers de reconstituer les données perdues lors de l'incident. La copie de sauvegarde de ces dernières était, elle aussi, située au sein du même bâtiment que le centre de données SBG1 – détruit en quelques heures. Ziegler & Associés, qui appelle les victimes qui le souhaitent à se manifester, indique que « *plusieurs milliers de sociétés clientes d'OVHcloud ont été durement frappées par cet incendie* ». De quoi, selon lui, constituer « *une force d'opposition, réduire les frais de justice [de chacun] et améliorer les chances d'obtenir une indemnisation* ». Une manœuvre importante, alors que les sociétés requérantes ont été mises en difficulté, financièrement ou dans leurs opérations.

À lire aussi

OVHcloud : les attentes autour de son introduction en Bourse

Ziegler & Associés s'attache aussi à évaluer le préjudice subi par chaque client, ainsi que les dommages et intérêts correspondants. « *Pour le plus petit client de ce recours, la perte représente 10 000 euros, alors qu'OVHcloud offre à peine l'équivalent de 900 euros en proposant son cloud sans frais pendant quelques mois.* » Et Jocelyn Ziegler d'ajouter au *JDN* : l'hébergeur « *n'a pas tout mis en place pour faire face [en cas d'incendie, N.D.L.R.] : on peut évoquer, par exemple, l'absence de système d'extinction automatique dans le data center* », alors que certaines des sociétés victimes de l'incident ont « *été attaquées en justice par leurs propres clients pour avoir perdu leurs données* ».

Ce serait particulièrement le cas dans la santé : des entreprises, qui avaient pourtant activé l'option Hébergement de données de santé (HDS) de l'offre Hosted Private Cloud, auraient perdu des informations médicales – de malades du cancer, notamment. Un « *acteur dans le corps médical* » se serait ainsi « *retrouvé sans plus aucune information associée aux patients, depuis les pathologies jusqu'aux doses prescrites* », relève le cabinet d'avocats. Moins alarmant, mais tout aussi handicapant : d'autres auraient vu des données de facturation disparaître, entraînant divers problèmes de paiement.

OVHcloud avait pris les devants

Ces estimations seront envoyées à OVHcloud en mars 2022, précise le cabinet au *JDN*. Une phase de discussion s'ouvrira alors entre la société et les victimes, lors de laquelle un accord à l'amiable pourra être trouvé. Depuis plusieurs mois, OVHcloud prévoyait l'éventualité d'un recours en justice. Dans le document qu'il avait soumis à l'Autorité des marchés financiers (AMF), approuvé le 17 septembre 2021 en amont de son introduction en Bourse sur Euronext Paris le 15 octobre suivant, l'hébergeur avait précisé avoir constitué une enveloppe de 32,3 millions d'euros pour verser les dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés suite à l'incendie de Strasbourg.

Une somme qui, rappelait-il, s'ajoute aux avoirs et bons - 5,2 millions et 28,3 millions d'euros, respectivement - d'ores et déjà distribués à certains de ses clients. Un risque a priori apparu raisonnable aux yeux des investisseurs puisque le prix de son action a atteint le haut de la fourchette envisagée (19,70 euros) lors de la première journée en Bourse. Le prix de l'action va tutoier désormais les 21 euros.